# Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Centre Equestre

*M. l'Adjoint COLY, Rapporteur :* L'Association «L'Etrier Bisontin», affiliée à la Fédération Française des Sports Equestres est titulaire du contrat de délégation de gestion du Centre Equestre Municipal jusqu'en 2007.

# A - Analyse de l'activité du service délégué

1. Adhérents : stabilité du nombre d'adhérents (340 contre 342 en 2000). Il est à noter que 75 % des adhérents sont de sexe féminin et que les moins de 16 ans représentent 70 % des adhérents.

Le niveau de pratique des adhérents est très diversifié. En effet, si un nombre important de participants n'a que très peu d'heures de monte, 49 adhérents ont pratiqué en 2001 l'équitation en compétition.

- 2. Heures de monte : le total des heures de monte (à poney et à cheval) s'est élevé à 12 929 heures, soit une diminution de 4,2 % sur 2000. Les heures de monte de poney augmentent (+ 13,7 %) alors que les heures de monte de cheval régressent (- 7,8 %). Par contre, les heures de monte de cheval représentent 59,6 % du total des heures effectuées.
- 3. Résultats sportifs: la participation aux compétitions sportives s'est maintenue à un bon niveau, avec de bons résultats en 5<sup>ème</sup>, en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup> catégories. Le club est bien classé au niveau régional.
- 4. Missions : une mission de promotion du sport équestre a été assignée par la Ville dans la convention initiale. Cette mission consiste en l'apprentissage de l'équitation, dispensé à titre gratuit, pour un maximum de 1 020 heures par an.

En ce qui concerne les animations sportives (écoles municipales de sport en période scolaire et animations municipales sportives pendant les petites vacances), un quota de 420 heures est mis à disposition de la Ville.

En 2001, cette possibilité n'a pas été utilisée par les animations sportives organisées par la Ville.

L'exploitation actuelle du Centre Equestre n'appelle pas de remarques particulières.

### B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

## Comptes du délégataire

Une décision d'Assemblée Générale du 5 mai 2000 ayant fixé la date de clôture de l'exercice au 31 décembre (au lieu du 30 septembre), l'exercice comptable 2000 a couvert 15 mois. L'exercice 2001 s'est déroulé normalement sur douze mois.

D'autre part, depuis l'exercice 2000, l'association a fiscalisé le secteur pension.

#### 1. Bilan:

La structure du bilan, fragilisée par l'absence de capital social, s'est encore légèrement détériorée en 2001 : le fonds de roulement demeure négatif à - 70 KF (- 10,6 K€) et la trésorerie reste stable à 208,5 KF (31,7 K€). L'équilibre reste malgré tout précaire en cas de difficulté conjoncturelle.

#### 2. Compte d'exploitation :

A durée d'exercice comptable égale de douze mois (en proratisant l'exercice 2000 qui avait couvert 15 mois), on constate que :

- les produits sont en diminution de 7,5 %, soit - 114,8 KF (- 17,5 K€). Cette baisse concerne essentiellement le chiffre d'affaires : 1 269 KF (193,5 K€) au lieu de 1 333 KF (203 K€) soit - 4,7 %. Celui-ci est le financement dominant de l'association (pour 89,4 %). Les heures de monte, qui représentent régulièrement 60 % de ce chiffre d'affaires, sont en effet en régression de 4 % en 2001.

Les emplois aidés assurent un subventionnement complémentaire de 103 KF (15,7 K€). La subvention Ville, qui s'élève à 24,2 KF (3,6 K€), concerne l'activité sportive et de compétition.

- les charges diminuent de 7,2 %, passant de 1 574 KF (240 K€) à 1 459,5 KF (222,5 K€), notamment la masse salariale qui semble se stabiliser (53 % du chiffre d'affaires).

Le résultat d'exploitation, déficitaire de 39,6 KF (6 K€), est au même niveau que celui de 2000.

La charge financière de l'association, concernant les intérêts des emprunts, s'élève à 27,2 KF (4 K€).

- **«M. Pascal BONNET :** Monsieur le Maire, je ne vais pas faire de cavalier sur le centre équestre. Je veux juste poser une question en rapport avec le sujet : je vois que la possibilité d'animation municipale n'a pas été utilisée en 2001, sait-on pourquoi ?
- M. Jean-Loup COLY: Effectivement il y a par rapport à cette activité un problème de financement du transport parce que ça coûte assez cher, donc on a avec le nouveau Président de l'Etrier Bisontin,
  M. JOUNIN, prévu une réunion début octobre pour créer les conditions afin que l'année prochaine on puisse avoir une activité équestre dans l'animation municipale.

Je rappelle quand même que le prix était de 75 € par voyage aller retour, ce qui est quand même important, pour la location d'un bus.

Le premier élément nouveau par rapport au passé, c'est le réseau Ginko qui va nous permettre de réaliser un certain nombre de stages. La deuxième chose, c'est qu'on va créer sans doute une école municipale du sport spécifique directement sur le site qui nous permettra de contourner l'obstacle des déplacements qui jusqu'à présent, compte tenu du ratio entre le nombre de jeunes intéressés et le prix du transport, nous posait un vrai problème.

M. LE MAIRE: Donc vous allez contourner l'obstacle en vous installant là-bas où on apprend à sauter les obstacles!».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le présent rapport.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.